

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	En exercice	Présents	Votants
	19	17	19

Le conseil municipal de la commune d'AVEIZIEUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire publique à huit clos le jeudi 8 avril 2021 à 20 heures 15 minutes, salle Jacquard 48 rue des Passementiers sous la présidence de M. Sylvain DARDOULLIER, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 2 avril 2021.

Date d'affichage de l'ordre du jour : 2 avril 2021.

**Présents :**

M. Sylvain DARDOULLIER – maire,  
M. Jean-Marc CHOMAT, M. Jean-Pierre BREBIS, Mme Sandrine THEVENON – adjoints au maire,  
M. Jacky SOULAS, Mme Irène MOUNIER, Mme Maryse BARRIER, M. Jean-François SARAZIN, Mme Odette CHARRETIER, M. Pierre-Jean CESARI, M. André CHOINKOWSKI, Mme Thérèse NEEL, Mme Aïcha GUARINOS, M. Lionel CROZIER, Mme Christel COMTE, M. Maxime BRUN, M. Amaury MOULARD - conseillers municipaux.

**Absentes excusées :** Mme Carole ANGLARD, Mme Lolita REYMOND.

**Procurations de vote :** Mme Carole ANGLARD à M. Jean-Marc CHOMAT, Mme Lolita REYMOND à M. Amaury MOULARD.

**Secrétaire élu pour la durée de la séance :** M. Amaury MOULARD.

*En début de séance, Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'un point supplémentaire a été ajouté à l'ordre du jour (mail du 6/4/2021).*

**1. Approbation du compte rendu de la séance du 4/3/2021**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le maire dans le cadre de sa délégation**

Décision n° 2021-012 : Monsieur le maire décide de passer commande à SOGEA RHONE ALPES Agence Loire ZI Molina - La Chazotte 239 Rue George Sand BP 30408 - 42354 LA TALAUDIÈRE, pour les travaux de renouvellement d'une canalisation d'eaux usées Route du Verjollat. Le coût de la prestation s'élève à 5 564.00 € HT soit 6 676.80 € TTC.

### **3. Régularisation achat terrain aux consorts VIRICEL**

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour constater l'erreur matérielle afin d'intégrer la parcelle cadastrée B 705 de 8 m<sup>2</sup> dans le domaine communal. Après débat, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la décision de régulariser.

### **4. Affectation des résultats de fonctionnement / d'exploitation de l'exercice 2020 des budgets Commune, Eau et Assainissement**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat de fonctionnement ou d'exploitation de l'exercice 2020, des budgets Commune, Eau et Assainissement.

### **5. Taux des taxes directes locales**

Monsieur le maire explique que suite à l'entrée en vigueur du nouveau schéma de financement issu de la refonte de fiscalité locale, le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties aux communes implique qu'à partir de cette année le conseil municipal délibère sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal voté ce soir et du taux départemental 2020 (Taux de référence communal de 19.20 % plus taux de référence départemental de 15.30 % soit un taux de référence total de 34.50 %).

Monsieur le maire propose d'augmenter raisonnablement le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de maintenir le Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de fixer les taux comme suit :

- Taux de la TFPB : 34,85 %
- Taux de la TFPNB : 39.59 %

### **6. Participation communale 2021 aux dépenses de fonctionnement de l'école catholique Laurent Michard**

Monsieur le maire rappelle que le contrat d'association signé entre l'école catholique Laurent Michard et la Préfecture de la Loire a pris effet à compter de l'année scolaire 2005/2006.

Ce contrat fixe les modalités de calcul de la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'établissement privé.

Madame Sandrine THEVENON précise que cette participation est plafonnée au coût de revient d'un élève de l'école publique Jules Verne soit 452.31 €, calculée sur la base d'un effectif de 85 élèves.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer pour 2021 une subvention de 38 446 € à l'OGEC de l'école catholique Laurent Michard.

## 7. Subventions et contributions diverses 2021

Le conseil municipal après avoir examiné :

- Les demandes de subventions qui lui sont présentées ainsi que les bilans des différentes associations de la commune, et après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'enveloppe de 12 500 € prévue au budget primitif 2021 au compte 6574.
- Les contributions et participations qui lui sont présentées, et après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'enveloppe de 16 500 € prévue au budget primitif 2021 au compte 65541.

## 8. Approbation des Budgets Primitifs 2021 (Commune, Eau et Assainissement)

Le conseil municipal, à l'unanimité, suivant l'avis de la commission des finances du 25 mars 2021, adopte le Budget Primitif 2021 de la **Commune**, présenté par Madame Sandrine THEVENON, qui s'équilibre ainsi, tant en dépenses qu'en recettes :

Section de fonctionnement	1 292 276
Section d'investissement	932 432

Le conseil municipal, à l'unanimité, suivant l'avis de la commission des finances du 25 mars 2021, adopte le Budget Primitif 2021 de l'**Eau** (voté en HT), présenté par Monsieur Jean-Marc CHOMAT, qui s'équilibre ainsi, tant en dépenses qu'en recettes :

Section de fonctionnement	120 630
Section d'investissement	708 401

Le conseil municipal, à l'unanimité, suivant l'avis de la commission des finances du 25 mars 2021, adopte le Budget Primitif 2021 de l'**Assainissement**, présenté par Monsieur Jean-Marc CHOMAT, qui s'équilibre ainsi, tant en dépenses qu'en recettes :

Section de fonctionnement	154 160
Section d'investissement	1 151 179

## 9. Modification de l'enveloppe territorialisée

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, la commune a sollicité fin 2019 une aide financière auprès du département de la Loire au titre de l'enveloppe territorialisée pour deux projets d'acquisitions foncières d'un montant prévisionnel total de dépenses estimé à 165 000 € net vendeurs + frais d'actes notariés.

Monsieur le maire rappelle ensuite que la commune a eu la possibilité en 2020 de solliciter une aide financière supplémentaire au titre de la même enveloppe territorialisée pour sept projets de démolition d'un montant prévisionnel total de dépenses estimé à 165 400 € HT.

Monsieur le maire explique qu'il y a lieu de modifier une seconde fois le contenu des éléments à prendre en compte pour le calcul de la subvention en supprimant une acquisition et trois démolitions et en ajoutant les travaux de revitalisation du centre bourg (phase 1.1). Ainsi le montant prévisionnel total des dépenses estimé s'élève à 581 384 € HT + frais d'actes notariés.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette nouvelle modification et autorise Monsieur le maire à demander une subvention la plus conséquente possible auprès du département de la Loire.

## 10. Questions diverses

Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour copie et expédition conformes  
A Aveizieux, le 12/4/2021  
Sylvain DARDOULLIER, maire,

